

*Mactranimo estote Dilecti Filii et viriutes ante in Dec haentes, curis causa se roitis
hujus apostolica cathedra auctoritate. (Bref de Pie IX à LIBERTÉ.)
La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine (PIIX.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis moniti,
adharereque ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)*

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois fr. 6

six mois 11

un an 20

ABONNEMENTS
SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE
ÉTATS-UNIS

Rédaction et Expédition

BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA JUSTICE

(Suite.)

Dans notre numéro d'hier nous avons publié un article du *Journal d'Anvers* sur le rôle actif que la maçonnerie a usurpé dans l'affaire Bernays.

Aujourd'hui, l'*Escaut* démontre à l'évidence l'intervention scandaleuse de cette secte impie, et nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les lignes suivantes :

« Certains organes maçonniques, constatant le discrédit qui atteint la Loge à la suite des efforts trop visibles déployés par elle au profit de misérables assassins, aux antécédents les plus mauvais, croient devoir payer d'audace en niant absolument toute intervention maçonnique dans cette affaire.

« Rappelons quelques détails pour rafraîchir la mémoire si courte de ces honnêtes feuilles.

« Qui donc dirigeait l'opinion publique dans les explications et les hypothèses, toutes également fausses et absurdes, auxquelles, dès les premiers jours, donna lieu la disparition du malheureux Bernays ?

« N'étaient-ce point, au vu et au su de tous, les membres les plus haut placés de la Loge, les grands dignitaires de la sombre secte ?

« Et après la découverte du cadavre, la théorie de l'accident ne fut-elle pas, comme sur un mot d'ordre, colportée partout, prônée partout, accréditée partout ?

« N'étaient-ce point les mêmes dignitaires, les mêmes augures, les mêmes grands prêtres, les mêmes fanatiques, les mêmes sectaires, les mêmes comédiens qui se chargeaient de ce rôle et le jouaient à qui mieux mieux ?

« Et quand la justice, poussée par l'opinion publique indignée, marcha courageusement de l'avant sur la piste de l'entourage, recherchant Léon Peltzer sous le masque de Vaughan, qui donc soutenait impudemment que Léon Peltzer, parti pour l'Amérique, n'avait pas remis le pied en Europe depuis nombre d'années et qu'il se trouvait à Saint-Louis du Mississippi en décembre dernier et actuellement à San-Francisco ?

« Qui donc, si ce n'est les mêmes fanatiques, les mêmes comédiens de la Loge ?

« Et plus tard encore, quand il s'est agi des soupçons planant sur le frère de « Vaughan, » sur Armand Peltzer, le grand dignitaire de la secte fanatique, que d'efforts inconcevables pour le soustraire au bras séculier, à la justice nationale !

« Armand Peltzer, le complice d'un assassin ? Allons donc ! Il est grand dignitaire de la Loge, cela doit suffire à la justice pour le déclarer innocent, quelles que soient les apparences contraires. Armand est le type du parfait gentleman, honorable entre tous, et patata : cela ne discontinuait point.

« Heureusement, la justice ne s'arrêta point devant les clameurs de commande poussées par les vénérables et autres personnages sacrosaints de la terrible secte. Elle instruisit contre le grand dignitaire Armand tout aussi bien que contre le F. Léon, ce gros garçon tout ouvert, si en dehors, que tout Anvers avait connu pour un gai compagnon, il est vrai, mais incapable de faire du mal à une mouche.

« Bientôt se produisit l'incident des cartes Astor.

« M. Barber, le patron de l'*Hôtel de l'Europe*, est un grand dignitaire de la Loge, malgré l'immense publicité donnée à l'incident Astor, M. Barber ne dit mot à la justice du télégramme « Astor », retiré chez lui le surlendemain de l'assassinat, en échange d'une carte « Astor », laquelle était restée déposée à l'*Hôtel de l'Europe*.

« M. le docteur Lavisé, membre de la Loge, connaît, comme tout le monde, les soupçons dont Armand Peltzer est l'objet. Il accepte néanmoins le rôle de correspondant entre Armand et une tierce personne à Vienne : « Affaire de femme. » Et il continue ce rôle longtemps après l'incident des cartes Astor, connu ; grâce au personnel de MM. Ratinckx frères.

« Un soir, en sortant du *Café des Boulevards*, le dignitaire Armand apprend au F. Lavisé que l'assassin présumé de Bernays, l'insaisissable, l'introuvable Vaughan, recherché par la justice des deux mondes, pour la capture duquel la justice belge a dépensé des sommes colossales, que Léon Peltzer, en un mot, va débarquer à Bruxelles, par le train express de Colo-

gne, arrivant à la gare du Nord, à 4 heures 36 minutes du matin.

« On s'imaginerait que pour empêcher tout soupçon au sujet de sa complète bonne foi, pour établir à l'évidence qu'il a été dupe, sans plus, le D. Lavisé se fût empressé de se rendre immédiatement au bureau de police de sa section, ouvert nuit et jour, pour y communiquer l'importante nouvelle de l'arrivée imminente du terrible Vaughan à Bruxelles. Pas du tout ! Le F. Lavisé va se coucher et ce n'est que le lendemain, quand Vaughan a en le temps de repartir pour se cacher au loin, que le F. Lavisé va consulter le F. Janson.

« Les deux F. se rendent ensemble chez M. Robert.

« Celui-ci fut d'avis, dit le F. Lavisé « dans sa lettre aux *Nouvelles du jour*, « que je pourrais me compromettre en ne « faisant pas immédiatement connaître au « parquet ce que je savais.

« Ces Messieurs ajoutèrent que c'était, « au surplus, mon devoir d'honnête homme, « ce qui était d'ailleurs mon avis.

« Ainsi fut fait. »
« Il est évident que ce devoir d'honnête homme existait aussi bien la veille, en temps utile, que le lendemain, après que le F. Léon avait eu le temps de reprendre son vol.

« A Anvers aussi, Armand avait trouvé un F. Lavisé dans la personne du F. A. L. qui lui aussi recevait et envoyait des dépêches pour compte du « dignitaire » Armand et d'un inconnu qui n'était autre que Vaughan.

« Toute la presse infodée à la Loge trama une véritable conspiration pour dépeindre la justice dans cette épouvantable affaire : les mille et une preuves de ce fait sont encore présentes à la mémoire de tous.

« Inutile de nous étendre ici sur les innombrables faussetés débitées unanimement par la presse maçonnique aux premiers jours de la disparition de Bernays ; sur les pistes extravagantes levées par cette même presse après la découverte du cadavre, toutes ces pistes s'écartant de la seule piste vraie, que cette même presse maçonnique était unanime à traiter d'absurde, de ridicule, d'extravagante.

« Nous comprenons donc que la Loge regrette aujourd'hui de s'être compromise, comme elle l'a fait, publiquement et, sans doute, inutilement.

« Mais il ne suffit pas de nier ce qu'elle a fait et par ses principaux rôles et par ses organes dans la presse, pour que le public oublie ce qu'il a vu et lu.

« Le public a de la mémoire à Anvers, il se rappellera toujours les efforts incessants, passionnés, déployés par la Loge pour laisser sans vengeance l'assassinat de Bernays, parce que les assassins appartenaient à l'épouvantable secte : la protection maçonnique s'étendait sur eux. »

NOUVELLES SUISSES

Berne, 20 avril.

Dans la séance de mercredi, M. Kaiser (Soleure), rapporteur de la minorité de la commission, a amplement développé le point de vue des adversaires du traité de commerce avec la France. D'après l'orateur ce traité ne vaut pas le papier sur lequel il est imprimé ; d'après lui M. Geigy et le Conseil fédéral sont dans une entente si parfaite dans tous les détails de l'exposé, qu'on pourrait presque supposer que le rapporteur de la majorité est aussi le rédacteur du message du Conseil fédéral : deux âmes et une seule idée, deux cœurs et une seule pulsation.

Le traité franco-suisse est dangereux pour l'existence de notre industrie et de nos métiers, puisque l'Allemagne participe aux avantages de la nation la plus favorisée, soit de la France. En traitant, au mois de juin dernier, avec l'Allemagne et en lui accordant pour l'avenir les avantages de la nation la plus favorisée, on avait espéré qu'elle ferait aussi des concessions dans quelque traité de commerce conclu avec un autre Etat. Mais cet espoir a été trompé ; ce n'est pas l'Allemagne qui fait des concessions, c'est la Suisse qui octroie à l'Allemagne des avantages dans une proportion renversante. L'orateur mentionne ici un grand nombre d'articles, sur lesquels la Suisse ne touche qu'un droit d'entrée de 16, 20, 25, 30, 40 ou 50 fr., tandis que l'Allemagne exige un droit d'entrée de 50, 100, 250, 375 et 750 fr., ce qui équivaut à une prohibition complète de l'exportation

30 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

PREMIÈRE PARTIE

BELDEMONIO

VII

EXPLOITS DE PORPORATO

teurs, et que lui-même jusqu'alors n'avait point remarqués.

— Ils sont tous là, murmura-t-il en se parlant à lui-même, et la police aussi ! Quelle sarabande allons-nous danser cette nuit ?

Un homme, qu'à première vue nous eussions pu prendre en vérité pour Peter-Paulus en personne, s'arrêta vis-à-vis de lui, un peu en dehors du cercle. Il avait le chapeau sur les yeux, et son north-west ou twine de matelot anglais, avait le collet relevé jusqu'au dessus du nez. Ses yeux se cachaient derrière des lunettes bleues. Cet homme fit signe de la main à Mariotto, qui lui répondit en montrant la ruelle Delfino, derrière la fontaine.

— Allons, Mariotto, allons ! cria-t-il la foule, vas-tu nous faire coucher ici ?

Mariotto pensait :

— Il y en aura plus d'un qui couchera cette nuit sur la dalle !

— J'y suis, mes vrais amis, reprit-il tout haut ; c'est cette sauterelle qui nous a interrompus. Soyez tranquilles, vous ne perdrez rien, c'est moi qui vous le dis.

Mais, avant d'apprendre au lecteur comment fit Mariotto pour satisfaire son auditoire sans mettre sa femme en deuil de veuve, nous sommes forcés de suivre un instant ce personnage, déguisé en Peter-Paulus, qui se dirigeait d'un pas lourd et lent vers le vicololetto Delfino. Au moment où il tournait la fontaine, la nuit se fit noire tout à coup autour de lui. Il n'y avait point de réverbères dans la ruelle.

— Ohé ! fit notre homme en se donnant de

son mieux l'accent anglais, s'il y a quelqu'un là, qu'on me parle ! je n'y vois goutte !

Un éclat de rire étouffé se fit entendre auprès de lui.

— Bonjour, Sansovina, dit une gentille voix de femme. Beldemonio est dehors cette nuit et t'attend.

— Lui parlerai-je ?

— Non, mais tu me parleras, et ce sera tout un !

Il vit une forme svelte qui sortait de l'ombre d'une porte basse.

— Ah ! fit-il, c'est vous, signorina ? Est-ce pour ce soir ?

— Il le faut bien, Sansovina, puisqu'il ne serait plus temps demain.

— Et tout est prêt ?

— Tout sera prêt. Beldemonio met lui-même la main à la besogne.

La jeune femme qui était en face de Sansovina le regarda en riant.

— Si tu avais été là tout à l'heure, vieux loup, lui dit-elle, tu aurais pu prendre une leçon de baragouin anglais. J'ai accosté un brave homme, croyant que c'était toi et nous avons été obligés de faire une girrella pour nous débarrasser de lui. Quoi de nouveau ?

— Beaucoup de nouveau. Il y a du mouvement dans le port. On dirait que les gardiens ont l'éveil.

— Ils ont l'éveil, dit froidement la jeune femme.

— Un homme a été tué ce soir à cinquante pas de notre barque, sous le pont de la Madeleine.

— Dieu ait son âme ? On sait cela. Que viens-tu annoncer ?

— Je viens annoncer une chose et m'informer d'une autre. Nous n'avons pas vu le Ruggieri de la journée.

— Beldemonio a eu besoin de lui.

— Et aussi de Cucuzone ?

— Et surtout de Cucuzone.

— C'est bien, mais nos gens murmurent.

— Fais-les taire !

— On y tâchera. La chose que je viens annoncer, c'est que la barque a dû quitter son poste en avant du petit port. Il y a là une nuée de mouches.

— On sait cela encore. Vous avez amarré à l'embranchement du Sebeto...

— Et c'est de là que nous avons entendu le cri de l'homme assassiné. Mais il y a autant de mouches dans la Marinella qu'au devant du petit port : voici ce qu'il faut qu'on sache : j'ai levé l'ancre. Avec nos avirons enveloppés de paille, nous avons gagné en haute rade, doublé la pointe du château de l'Œuf, et mouillé tout à l'ouest de la plage de Chiaja, dans les roches, entre le tombeau de Virgile et les grottes de Pouzoles.

La signorina gardait le silence.

— Avez-vous entendu ? demanda le prétendu matelot anglais.

— Beldemonio ne sera pas content, répondit-elle ; il nous faudra traverser toute la ville pour arriver à la barque.

— Il y a vingt chaloupes de surveillance entre le port et la Madeleine, répliqua Sansovina.

— Et le sloop ?

(A suivre.)

en Allemagne pour certains articles. En voici quelques exemples que l'Administration fédérale des péages elle-même a relevés :

Droit d'entrée perçu par la Suisse et l'Allemagne :

| | SUISSE. | ALLEMAGNE. |
|--------------------|---------|------------|
| Or et argent battu | 16 fr. | 145 fr. |
| Montres | 50 » | 250 » |
| Colons | 16 » | 100 » |
| Laines | 25 » | 250 » |
| Vêtements | 40 » | 375 » |
| Soies | 16 » | 375 » |
| Meubles | 16 » | 50 » |
| Articles de mode | 30 » | 375 » |
| Papier | 7 » | 50 » |
| Passementeries | 16 » | 750 » |

Ces différences énormes prouvent à l'évidence que la Suisse ne pourra désormais exporter une quantité d'articles en Allemagne, tandis que celle-ci continuera à inonder notre pays d'objets fabriqués en Allemagne, ruinant ainsi notre industrie et nos métiers. C'est pourquoi le traité franco-suisse est dangereux, non pas parce que nous accordons trop d'avantages à la France, mais parce que ces avantages sont aussi accordés à l'Allemagne.

Il existe en outre des motifs constitutionnels qui justifient le rejet du traité. Ce dernier n'est en quelque sorte qu'un tarif général, car il contient une augmentation du droit d'entrée pour un certain nombre d'articles. L'orateur n'est pas, en principe, de cet avis qu'il faille soumettre les traités conclus avec l'étranger à la votation populaire; mais il veut en revanche que toute modification de notre tarif douanier soit soumise à l'adoption ou au rejet du peuple. On aurait, par conséquent, dû commencer par discuter et voter le tarif général, et quand ce tarif aurait été soumis à la sanction populaire par le referendum, alors on aurait pu entrer en négociation avec les Etats étrangers pour conclure des traités de commerce.

A la vérité, le traité franco-suisse nous laisse libres pour tarifier un bon nombre d'articles, mais c'est justement là l'inconvénient, car ainsi notre futur tarif général n'aura plus à s'occuper que d'un nombre restreint d'articles d'exportation, ce sera un mauvais ouvrage (*ein Flickwerk*); l'orateur proteste en déclinant au Conseil fédéral et aux Chambres le droit d'escamoter de cette manière une partie des droits du peuple.

Sans doute, les négociateurs suisses ont fait tout ce qui était possible dans l'intérêt de l'industrie; mais leur position était très difficile, parce qu'on ne pouvait se baser sur un motif général, et tant qu'on n'avait pas ce dernier, on ne devait pas entrer en négociations avec la France. Le traité de commerce est d'ailleurs une violation de l'art. 29 de la Constitution fédérale, prescrivant l'échelle d'après laquelle les droits d'entrée devront être fixés et perçus; or, cette échelle, on ne l'a pas du tout observée, notamment en ce qui concerne les objets de luxe.

En affranchissant les commis-voyageurs et les colporteurs du paiement d'une patente, on porte atteinte aux droits des cantons et des communes qui ont droit de percevoir une taxe; par l'abolition de cette patente en faveur des Français, il va arriver que des étrangers se trouveront dans une meilleure situation que les citoyens du pays.

On nous a fait, il est vrai, la concession de ne pas faire entrer un certain nombre d'articles dans le traité de 1882; mais ce sont des articles dont nous avons besoin pour notre pays et pour notre industrie, comme les combustibles, les matières premières, etc. Nous pouvons les assujettir à des droits d'entrée aussi élevés qu'il nous plaira: les Français nous ont accordé pleine liberté; mais si nous augmentons les droits d'entrée sur ces articles indispensables, nous augmenterions simplement les prix d'achat.

Les mêmes avantages étant accordés à la France et à l'Allemagne, nous allons avoir un déficit dans les recettes des péages et nous rentrons ainsi dans la période des déficits chroniques de notre administration fédérale. La Confédération aura, ces années prochaines, de fortes dépenses pour des corrections de fleuves et pour d'autres entreprises d'utilité publique; les péages peuvent seuls nous fournir les fonds pour ces œuvres d'utilité générale et nous nous sommes enlevé cette ressource en concluant un traité de commerce qui permet aux Français et aux Allemands de nous inonder de leurs marchandises, tandis que nous ne pourrions plus exporter beaucoup d'articles ni en France ni en Allemagne.

On a aussi dit, que quelques branches de l'industrie, par exemple la broderie, s'en tirent à bon marché; c'est vrai et M. Geigy

a également raison, en disant que les industries des lins et de laine ne pourront plus exporter en France, si le traité est rejeté. On oublie cependant que le traité de commerce, s'il n'est pas un obstacle direct à l'exportation des articles de ces deux branches d'industrie, fait pis encore en les ruinant, parce que les Français importeront les mêmes articles avec des droits insignifiants. C'est pourquoi la minorité soutient que, tout compte fait, l'industrie suisse n'est pas sauvegardée et en conséquence elle propose en premier lieu le rejet du traité et éventuellement la ratification pour un terme de cinq ans. Dans l'espace de cinq ans, nous aurons le temps de liquider la question du tarif général et nous aurons fait un essai après lequel nous saurons mieux sur quelle base il nous faut traiter avec l'étranger.

Le rapporteur de la minorité déclare ne pas redouter les conséquences du rejet du traité; notre exportation ne sera pas ruinée par le tarif général français, et on ne privera pas d'ouvrage 185,000 ouvriers, comme MM. Geigy et Philippin ont voulu le prétendre, oubliant que ce nombre imposant d'ouvriers, occupés dans les branches de notre industrie d'exportation, ne vit pas seulement du bon plaisir de la France, car ce n'est pas le seul pays d'exportation pour les articles suisses. On sait d'ailleurs, en Suisse aussi bien qu'en France, que ce dernier pays importe beaucoup plus de marchandises en Suisse qu'elle n'en reçoit, et si les Français nous ont fait quelques concessions et même plus qu'ils n'ont accordé à l'Italie, à la Belgique et au Portugal, c'est par la seule raison que la Suisse importe beaucoup plus que les pays mentionnés.

Si nous acceptons le traité de commerce pour un délai de 10 ans, nos métiers seront ruinés et l'émigration augmentera d'une manière épouvantable, au lieu de diminuer. Voilà les conséquences de la ratification du traité franco-suisse et l'histoire nous en rendra responsables.

M. Gönzenbach, chargé par la majorité de la commission de faire rapport sur les pétitions de différentes sociétés agricoles et industrielles, ainsi que de 40,000 citoyens qui demandent le rejet du traité, a donné lecture des pétitions, et a conclu en déclarant que les arguments des pétitionnaires n'ont pas convaincu la majorité, de sorte qu'elle persiste à proposer la ratification du traité. (A suivre.)

GÉOGRAPHIE. — Dans ce moment est réuni à Halle (Prusse) le grand Congrès géographique allemand, auquel assiste M. le professeur Studer, président de la Société de géographie de Berne. M. Studer a fait, le 12 courant, un discours sur son voyage dans l'archipel polaire sud, dans les années 1874-1875, avec le navire de guerre allemand la *Gaselle*. Outre des observations météorologiques précieuses, les savants qui se trouvaient à bord du navire ont fouillé les profondeurs de ces mers inconnues pour en étudier la faune qu'ils ont classée en faune pélagienne. La lumière phosphorescente de la mer doit être attribuée à l'irritation extérieure de beaucoup de ces petits animaux.

Berne

Dimanche, les communes de Thoun, d'Hiltterfingen, d'Oberhofen, de Sigriswyl et d'Unterseen ont voté à l'unanimité les subventions qui leur étaient demandées en faveur d'une route à construire sur la rive droite du lac de Thoun.

Le total des frais de construction du tronçon Merlingen-Neuhaus s'élève à 504,500 fr., dont le canton paiera 252,000, la Confédération 168,000 et les communes intéressées 84,500 fr.

Toutes les sections, sauf celles de Neuveville et de Bienne, étaient représentées à l'Assemblée des délégués de l'Association raciale jurassienne qui a eu lieu dimanche à Delémont. MM. Jolissaint, directeur du J.-B.-L., et Stockmar, conseiller d'Etat, représentaient la colonie jurassienne de la ville de Berne.

M. le Dr Gobat, président du Comité central, a ouvert la séance. Après quelques paroles de bienvenue, il a abordé l'objet principal de la réunion, c'est-à-dire le programme en vue des prochaines élections, en communiquant à l'assemblée un projet de programme rédigé par le Comité central. En voici les points essentiels;

Instruction publique. — Il est honteux que le niveau de l'instruction soit descendu, dans le canton de Berne, au point de placer celui-ci au 20^{ème} rang en Suisse. La réforme est urgente. Dans les localités industrielles

et agricoles, il faut tenir compte, dans une juste mesure, des besoins des parents. Les lois scolaires sont les premières qui doivent être soumises à une révision.

Législation. — Le canton de Berne est très discrédité; les lois civiles, qui varient d'une contrée à l'autre, la collision entre lois françaises et lois bernoises, l'incertitude qui en résulte, l'inégalité que ce système maintient entre citoyens d'un même pays, les lenteurs de la procédure, les complications des poursuites pour dettes, tout cela nous fait à l'extérieur une réputation détestable; à l'intérieur, c'est une source de misère.

Il faut aborder enfin une révision rationnelle dans le sens de l'unification et commencer par la partie la plus urgente, le régime hypothécaire.

Organisation judiciaire. — Réduire le nombre des juges; augmenter les compétences, exiger des garanties sérieuses de capacité, c'est procurer au peuple une justice à la fois meilleure, plus prompte et moins coûteuse.

Il existe un projet, qu'on le mette en délibération.

Affaires communales. — La loi de 1852 sur l'organisation communale n'est plus en harmonie avec d'autres lois postérieures sur la matière, ni avec la Constitution fédérale.

L'exercice du droit de suffrage n'est pas suffisamment réglementé.

Quant aux charges locales, elles seraient moins lourdes si elles étaient réparties d'une manière plus équitable entre les bourgeois et les municipalités.

Agriculture. — La dépréciation considérable des propriétés dans le Jura prouve que la culture des terres ne s'y pratique encore qu'à l'état rudimentaire.

L'école cantonale de la Rütli ne suffit pas aux besoins de tout le pays. Les Jurassiens qui ne savent pas l'allemand ne peuvent en profiter. Une école d'agriculture dans le Jura augmenterait la richesse du pays.

Question sociale. — Le parti radical ne peut ignorer la question sociale. Il doit prouver qu'il ne craint pas de l'aborder et que ce n'est pas en vain qu'il s'appelle le parti démocratique, dont la devise est: « Tout pour le peuple et par le peuple! »

Il appartient avant tout à la législation de la résoudre.

La question sociale est intimement liée à l'état physique et intellectuel du peuple. Des mesures énergiques doivent être prises pour combattre la peste de l'eau-de-vie; c'est ce que le parti radical a toujours demandé.

Les contestations entre ouvriers et patrons exigent une solution rapide, ne peuvent continuer à rentrer dans la compétence des tribunaux ordinaires. Les conseils de prud'hommes sont une nécessité absolue dans les localités industrielles.

Les impôts sont injustement répartis, lorsqu'il n'est tenu compte ni des dettes du contribuable, ni des frais d'entretien de sa famille. Il n'est pas équitable non plus que l'assiette de l'impôt soit la même pour celui qui a un petit revenu que pour le riche.

Le système d'impôt doit être complètement changé. A cette occasion, il faudra faire disparaître le dualisme qui existe encore entre les deux parties du canton.

Question religieuse. — Le parti radical a inscrit sur son drapeau: « En anticipation des consciences! Jusqu'à ce que ce principe puisse faire une nouvelle étape, par la suppression du budget des cultes, il faut que la loi sur les cultes soit exécutée et respectée par tous. »

Ce programme a donné lieu à une longue discussion à laquelle ont pris part plusieurs citoyens, entre autres MM. Girod, avocat; Walzer, greffier à Moutier; Périllard, instituteur; Friche; Cuenat, conseiller national; Dr Kaiser et Jolissaint.

Thurgovie

La Banque cantonale de Thurgovie à Weinfelden, pour laquelle le canton offre sa garantie, est autorisée à émettre pour 1 1/2 million de billets de banque.

Tessin

Les vigneron de ce canton font, jour et nuit, une chasse persévérante à la *phalena fimbria*, insecte qui détruit un grand nombre de bourgeois et qu'on nomme aussi *noctua acquilina*.

Vaud

Notre musée vient de s'enrichir d'une nouvelle découverte archéologique trouvée dans les ruines d'Aventicum, dit la *Feuille d'Avis* d'Avenches.

C'est un dodécaèdre en bronze, évidé, du poids de 150 grammes de la grosseur d'une orange, dont les 12 pentagones sont percés de trous de différentes grandeurs et les 20 angles ornés de petites boucles. Cette

curieuse et unique pièce, trouvée en même temps qu'un masque conique en ivoire de toute beauté, sur lequel nous reviendrons sitôt qu'il pourra être exposé, paraît avoir appartenu à un prestidigitateur, artistes nombreux à cette époque, enthousiasmant facilement la multitude ignorante et avide d'émotions. Placé à un mètre de distance, l'instrument laisse voir une figure fantastique; on le tourne, une nouvelle figure se présente, nez rond, deux gros yeux, une bouche béante tantôt grande, tantôt petite selon le tour donné à la pièce, figures que l'on peut varier encore en introduisant les doigts dans le dodécaèdre.

Dernièrement, dit l'*Echo de la Broye*, une mère de famille demeurant à Savigny, ayant dû s'absenter pour la journée, enferma à clef, dans son appartement, un enfant au berceau avec un autre âgé de 4 ans. On ne sait comment celui-ci put se procurer des allumettes et mettre le feu à la couche de sa petite sœur qui a été entièrement carbonisée. La mère, à son retour, trouva l'appartement en feu, mais put éteindre. Elle ne trouva rien de mieux que d'enfermer l'auteur inconscient de ce malheur dans une cave, où il passa la nuit et une partie du lendemain!

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 19 avril.

Pendant que le ministre de l'intérieur, pour assurer ses derrières, avait de partir pour Amiens, lançait une circulaire aux préfets contre les maires courageux qui refusaient d'afficher la loi immorale des écoles sans Dieu, son astucieux collègue de l'instruction publique, devant les sociétés savantes, opérait un hypocrite mouvement de retraite; mais il ne reculait, comme ceux de son espèce, que pour mieux sauter. Après le rejet de l'article 7, les décrets du 29 mars! Il y a toujours une voix qui crie à Ashverus: Marche! Marche! C'est la voix satanique des loges. Il faut marcher ou abandonner un poste lucratif qui a déjà fait d'un avocat sans causes un riche propriétaire de la rue de Babylone. Après Ferry, ce sera mon tour, se dit chaque crapuleux de la défense nationale; car entre eux c'est « à qui dévorera ce règne d'un moment; » une infernale émulation les précipite à la curée de la patrie; il n'y en a pas un de ces parvenus qui n'ait encouru l'antique anathème: *Vendit hic auro patriam*.

Après avoir terni toutes nos vieilles gloires, voilà qu'ils hypothèquent l'avenir de la patrie; ils rétablissent l'esclavage en faisant de ses enfants, la chose de l'Etat! Jadis nos pères auraient fait appel aux armes contre ces gouvernements sans morale qui, pour former une génération à leur image, décrètent des écoles sans Dieu et par conséquent sans morale, car ils savent bien, ces renégats, qu'il n'y a pas de morale sans Dieu.

Un des inspirateurs de Gambetta leur coryphée, n'est-il pas un ancien séminariste? Gambetta l'a déclaré lui-même à la tribune de l'Assemblée nationale: « Et comme l'a dit mon ami Peyrat, le cléricalisme, voilà l'ennemi! »

L'abstention dans les élections de dimanche témoigne d'un profond dégoût du suffrage universel; on n'attend plus le salut que d'en haut. L'Eglise de France célèbre aujourd'hui la fête de la B. Marie de l'Incarnation, veuve du courageux ligueur Acarie de l'exemple duquel les électeurs catholiques auraient bien dû s'inspirer. Puisse-t-il ranimer enfin dans la génération actuelle cette foi vive qui ne consentit à ouvrir les portes de Paris qu'à un roi catholique!

Avec l'école sans Dieu et par conséquent sans morale, quelle armée aura la France! Toute la force d'une armée est dans la confiance réciproque des soldats. Nos aïeux les Gaulois s'enchaînaient en allant au combat, pour vaincre ou mourir ensemble. « Quand ils se sentaient les coudes, disait le maréchal Bugeaud, ils ne lèveront plus la crosse en l'air, » et Lamoricière ne cessait de recommander à ses zouaves ce qu'il pratiquait si bien lui-même, le dévouement fraternel, le salut des camarades, même au prix de sa propre vie.

L'école sans Dieu n'engendrera que l'égoïsme dont la réponse à l'appel de la patrie en danger, comme le cri dans la bataille, sera toujours: Sauve qui peut!

Dès leur première séance, les conseils généraux de Meurthe et Moselle, de la Vendée, du Tarn, du Gers, des Basses-Pyrénées ont déposé des vœux énergiques pour l'abrogation de la loi athée sur l'enseignement primaire.

La question préalable posée par les préfets a partout été repoussée. A Nancy les républicains se sont joints aux membres de la minorité monarchique pour protester contre la loi.

On espère que ce mouvement se généralisera et que dans toutes les assemblées départementales s'élèveront d'unanimes protestations pour la défense de la liberté des pères de famille, le respect de l'enfance et le salut de notre pays, atteints ou compromis par une loi despotique.

Les opportunistes avouent aujourd'hui que les résultats connus des élections municipales complémentaires sont peu brillants pour le parti républicain.

Cet insuccès, d'après eux, provient non pas tant des divisions qui surgissent entre les factions démocratiques que de l'absence de direction dans le parti républicain.

Enervement, lassitude, indiscipline, tout cela est imputable au ministère. C'est du moins l'avis du journal de Gambetta. Evidemment on s'aperçoit que le grand manitou électoral de la rue de Suresnes n'est plus maître de la situation.

La candidature de M. Gazot aux fonctions de procureur général à la cour de cassation a donné lieu à un échange de négociations fort actives. Le gouvernement aurait voulu que cette nomination lui fût payée par les opportunistes d'une atténuation dans leurs attaques. Ceux-ci ont trouvé que le prix était trop élevé. D'autre part, certains amis du légendaire Cazot Danton prétendent que l'ex garde des sceaux, le plus bel ornement des cabinets opportunistes, a refusé la succession de M. Berthaud, uniquement parce que Gambetta a promis à son ancien répétiteur du quartier latin de lui confier à nouveau la sizarrie des d'Aguesseau! Le citoyen Cazot paraît aussi assuré que son ex-collègue P. Bert, de revenir bientôt au pouvoir.

FRANCE

Les élections municipales de dimanche ont été sur beaucoup de points favorables aux conservateurs. Ils ont eu la victoire dans neuf chefs lieux de canton de la Gironde, à Orange, à Douai, à Lille, à Turcoing, à Nantes, à Orléans, à Guérande, dans le Morbihan à Elven, à Plœrmel, à Questembert. Nous ne citons que des localités où la majorité appartenait jusqu'ici à des hommes de gauche. Sur d'autres points, comme à Toulouse, à Lyon, les abstentions se sont élevées à un chiffre formidable.

AUTRICHE-HONGRIE

M. le comte Kalnocky a déclaré à la commission de la délégation hongroise relativement à l'attitude des autres gouvernements vis-à-vis de l'insurrection bosniaque, que le gouvernement et la population serbes n'ont donné lieu à aucun sujet de plainte quelconque.

Le Montenegro, malgré sa situation incontestablement difficile au point de vue de ses frontières, a fait preuve de la meilleure volonté de garder une attitude correcte, et n'a motivé non plus aucune réclamation sérieuse.

M. Kalnocky n'a pu savoir d'une manière précise si, durant le cours de la révolte, des individus d'origine russe ont paru sur le théâtre de l'insurrection, et nulle part on n'a pu avoir la preuve d'une trace d'agitation russe.

L'agent de la Russie dans le Montenegro n'a lui-même donné des avis conformément à ses instructions, que dans le sens de la pacification des esprits.

L'arrestation de correspondants de journaux anglais a eu lieu parce qu'ils étaient prévenus de rapports avec les insurgés et de l'élaboration d'écrits favorables à l'insurrection; il n'y a pas eu d'autre trace d'agitation étrangère.

Du reste, les relations de l'Autriche-Hongrie avec toutes les puissances sont restées très satisfaisantes, et le gouvernement a l'espoir fondé qu'elles continueront à n'être point troublées. Quant aux buts et aux vues du gouvernement à l'égard des pays occupés, ils ne se sont point modifiés; ils tendent à les rattacher toujours plus étroitement à l'Autriche et à convaincre les populations qu'elles ne peuvent arriver à la prospérité

matérielle et morale que par leur union avec la monarchie. Du reste, le moment n'est pas opportun pour exposer les voies et moyens par lesquels le gouvernement se propose d'obtenir ce résultat.

La commission du budget de la délégation du Reichsrath a adopté à l'unanimité le crédit demandé par le gouvernement pour la pacification des territoires insurgés.

ALLEMAGNE

La princesse Dolgorouka, accompagnée de son fils et de ses deux filles, est arrivée mercredi matin à Berlin et est descendue à l'hôtel de Rome. Il ne s'est trouvé personne de l'ambassade de Russie à la gare, où cependant les chambres impériales avaient été mises à sa disposition. La princesse voyage sous le nom de princesse Jargewska et se rend à Paris.

Un Comité présidé par M. le bourgmestre Forckenbeck a convoqué à Berlin une assemblée pour discuter les moyens de venir en aide aux Israélites de Russie. On annonce que M. de Forster, auteur de la pétition antisémite, va émigrer au Brésil pour y fonder une nouvelle Allemagne.

Les auteurs du vol de diamants, commis l'année dernière dans un bureau de la poste à Londres, viennent d'être arrêtés par la police berlinoise, au moment où ils allaient partir pour la Russie. Une grande partie des objets volés ont été retrouvés. Les diamants volés avaient une valeur de 60,000 livres sterling.

CANTON DE FRIBOURG

Les funérailles de M. Python, le vénéré doyen de Vuisternens, ont eu lieu jeudi, dans la paroisse que le regretté défunt a dirigée pendant quarante ans, au milieu de ses ouailles en pleurs qui se pressaient toutes derrière son cercueil.

Rien de plus touchant que cette cérémonie funèbre, rien d'émouvant comme ces larmes de tout un peuple, témoignage éloquent de l'affection qui unissait le pasteur et sa paroisse, le prêtre et les fidèles.

Plus de quarante ecclésiastiques étaient venus rendre à leur bien-aimé confrère les derniers devoirs de la piété chrétienne. Sa G. Mgr Cosandey avait tenu aussi à donner au vénéré défunt un éclatant hommage de son estime en présidant à ses funérailles. Le Vén. Chapitre de Saint-Nicolas était représenté par M. le chanoine Perriard, M. le chanoine Schorderet et M. le chanoine Borrel.

Toutes les paroisses environnantes avaient des délégués au cortège funèbre. De Fribourg on remarquait la présence de monsieur le préfet du district, de M. Vonderweid, juge de paix, M. Paul Aebly, député, M. Birbaum, député, M. Charles Monney, receveur, M. Louis Grivel, etc., etc.

Bien avant l'heure de l'ensevelissement, la population de Vuisternens, réunie aux abords de la cure, exprimait par ses prières et ses larmes le deuil de la paroisse entière. Un beau soleil éclairait cette scène attendrissante et semblait symboliser par l'éclat qu'il jetait sur ces apprêts funèbres la lumière éternelle qui luit au delà du tombeau pour les âmes prédestinées.

A 9 heures et demie le convoi se mit en marche au son des cloches; c'étaient d'abord les enfants des écoles. Le vénérable clergé en surplus précédait le cercueil; une grande croix garnie de fleurs était portée par M. le révérend curé de Rossens; la plupart des autres ecclésiastiques tenaient de grands cierges allumés; puis venait Monseigneur en chape noir, et ensuite le cercueil ouvert où reposait, comme sur un lit de fleurs, la dépouille mortelle du vénéré défunt, revêtu de ses habits sacerdotaux. Au passage du cortège, un grand nombre de pieuses paroissiennes agenouillées sur les murs du cimetière et le chapelet à la main avaient voulu contempler une dernière fois les traits du pasteur à peine altérés par la mort et la souffrance.

Après le cercueil, venaient les deux plus proches parents de M. Python, et immédiatement ensuite M. le préfet et M. le receveur du district de la Sarine avec la délégation du Cercle catholique de Fribourg, le conseil paroissial et les autres autorités de Vuisternens; puis le peuple tout entier.

Touchant spectacle que ce défilé lent et solennel, un vrai poème de deuil chrétien. Après avoir fait le tour de l'église et du cimetière, le cortège pénètre dans le sanctuaire tendu de noir; le cercueil est déposé sur le catafalque au milieu d'une gerbe de lumières, et le clergé commence le chant

des psaumes, pendant que la foule se succède à l'offertoire.

Aux autels les messes se disent sans interruption; Monseigneur célèbre l'office de Requiem.

Sa Grandeur monte ensuite en chaire et dès ses premières paroles, les pleurs de l'assistance redoublent. La mémoire du juste sera à jamais bénie. Ce texte emprunté au livre des Macchabées répond admirablement au sentiment des fidèles présents et tout dans leur attitude prouve que ce n'est pas là une parole vaine.

Dans un langage ému, Monseigneur rappelle ce qu'a été le défunt pour cette paroisse. Il nous a donc quittés, ce pasteur que vous avez vu si longtemps à l'autel, offrant pour vous le sacrifice de l'Agneau sans tache; il n'est plus au milieu de vous, celui qui, du haut de cette chaire, vous a prêché avec tant de zèle la parole de Dieu, celui qui au confessionnal a dirigé vos âmes, celui qui a visité tant de fois vos familles, vous a aidés si souvent de ses lumières et de ses conseils, celui qui a soutenu vos pauvres de ses inépuisables charités. Un voile de deuil s'étend aujourd'hui sur cette paroisse; votre tristesse est certes légitime; mais, ainsi que le disait saint Paul aux chrétiens de son temps, ne soyez pas attristés comme ceux qui n'ont point d'espérance.

L'orateur sacré énumère ensuite les devoirs qui s'imposent à l'affection des fidèles envers le défunt. C'est d'abord le devoir de la prière. Déjà pendant le cours de la maladie de leur bien-aimé pasteur, les paroissiens ont donné un magnifique spectacle de leur attachement et de leur piété par les supplications qu'ils ont répandues devant le Seigneur. Qu'ils continuent à prier pour l'âme de celui qui les a tant aimés; qu'ils entretiennent avec lui cette union de prières qui resserre entre les âmes le lien de la fraternité chrétienne, même à travers la nuit de la tombe, et que l'Eglise nous enseigne sous ce doux titre de communion des saints.

Ils ont ensuite le devoir de méditer ses enseignements, de le faire revivre dans l'imitation de ses exemples. Que la sagesse de ses conseils, que son esprit et le souvenir de ses exhortations se perpétuent dans cette paroisse qu'il a laissée si unie, si compacte, si attachée à son pasteur, si fidèle aux enseignements de l'Eglise. Ah! ne laissez point pénétrer chez vous le démon de la discorde et de la zizanie; gardez cette unanimité de convictions, cette union des cœurs et des âmes, le plus beau testament de celui que vous pleurez.

Monseigneur termine son émouvante allocution en rappelant la parole de saint Paul: Ne soyez point tristes comme ceux qui n'ont point d'espérance. Quelle consolation pour nous, dans ces jours de deuil, de savoir que nous pourrions un jour nous revoir dans une vie meilleure. C'est dans ces joies futures, éternelle récompense et couronne de ceux qui auront combattu le bon combat, c'est dans l'éternité bienheureuse que nous plaçons notre invincible espérance. Ainsi soit-il.

Ce résumé bien court que nous venons de donner du sermon de Sa Grandeur paraîtra bien froid et bien incomplet à tous ceux qui ont eu la consolation d'entendre l'allocution elle-même et qui ont ressenti l'émotion produite sur l'assistance tout entière par les paroles suaves et paternelles de notre Evêque vénéré.

Maintenant, le cercueil est descendu dans le caveau de l'église; les prières de l'absoute terminées, le peuple défile près de la tombe ouverte et y fait avec l'eau bénite le signe de la croix. La cérémonie funèbre est accomplie; mais le souvenir de cette journée ne se dissipera pas de si tôt et la paroisse de Vuisternens n'oubliera pas celui qu'elle a appris à aimer et à vénérer pendant quatre ans d'un apostolat fécond. La mémoire du juste sera à jamais bénie.

R. I. P.

La Gazette de Lausanne ayant publié une correspondance calomnieuse contre M. le curé d'Arconciel, a reçu la rectification suivante:

« A la Rédaction de la Gazette de Lausanne. « On vient de me communiquer, en ce moment même, le numéro 83 de votre journal. Jugez de ma surprise, lorsque j'y trouvai le récit détaillé, embelli, d'un procès tellement insignifiant, qu'il passa complètement inaperçu dans notre petite ville de Fribourg. Vraiment, je serais tenté de croire votre correspondant bien à court de nouvelles sérieuses, pour occuper les nombreux lecteurs de la Gazette de Lausanne de mon humble personne, et cela à propos d'un fait des plus communs, des plus banals.

« Mais l'auteur de la correspondance (que je voudrais croire désintéressé dans cette affaire) a travesti complètement le caractère de ce procès, et je ne saurais laisser passer sans réponse les nombreuses assertions erronées renfermées dans sa lettre.

« Voici donc la question dans toute sa simplicité:

« Je suis membre de la commission scolaire de notre commune. Or, comme tel, j'ai eu plusieurs fois à réprimer des absences illégitimes et des actes d'insubordination commis par les enfants de la famille Python, dont parle votre correspondant. La commission locale a dû appliquer l'amende prévue par la loi. Mais on s'est refusé à l'acquiescer. Les récalcitrants furent incarcérés. De là, de nouveaux actes d'indiscipline, des paroles injurieuses, des calomnies, des menaces de la part de cette famille, soit contre M. l'instituteur, soit contre la commission scolaire et tout particulièrement contre moi. Conformément à la loi, nous nous en sommes référés au préfet, et M. Bocard, à notre insu, a renvoyé tout le dossier au tribunal correctionnel de la Sarine. La famille en défaut a confié sa défense à l'un des avocats les plus en vue de notre canton. Celui-ci a cru l'occasion favorable pour faire du tapage sur le dos d'un pauvre curé de campagne (1), mais la chose était si insignifiante que personne, ici, n'a soufflé mot de cette affaire. La question en litige nous parut tellement claire que nous avons cru inutile de prendre un avocat pour notre défense. Le défenseur de la partie adverse perdit sa cause, et ses clients furent condamnés à la prison, malgré mon appel très sincère à la clémence du tribunal. Et c'est tout.

« Pour l'honneur de la famille en question, maladroitement mise en cause par votre correspondant, je ne vous occuperai pas des abus que j'ai été dans le cas de signaler dans l'exercice de mes fonctions pastorales.

« Si l'un des enfants de cette famille a été un jour retenu à la cure, c'est uniquement en vue de lui assurer le temps nécessaire d'étudier sa leçon de catéchisme, temps que lui refusaient ses parents, au dire de l'enfant.

« Quant aux imputations de votre correspondant au sujet, soit du prétendu rétablissement du conseil des moeurs, soit de la persécution à laquelle cette famille aurait été en butte de ma part, ce sont là autant d'imaginaires qui n'ont jamais existé que dans l'esprit de l'avocat de la défense, à bout d'arguments sérieux.

« J'attends de votre impartialité, Monsieur le Rédacteur, l'insertion de cette rectification dans votre plus prochain numéro, et je vous prie d'agréer l'hommage de ma parfaite considération.

J. SAPIN, curé.

Arconciel, le 16 avril 1882.

On lit dans le N° 212 du 18 mars 1882 du journal hebdomadaire de la République argentine qui se publie en allemand à Buenos-Ayres (Argentinisches Wochenblatt): « Ces jours derniers, il est de nouveau parti quelques émigrants suisses pour la Colonie « Artega » parmi lesquels se trouvait le jeune Fribourgeois Ernest Richard. » (Communiqué.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Docteur des Nations, ou la Somme de S. Paul, assemblée en latin et en français, par A. Riche, de la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice; in-18 de xxiv 448 pages, avec un portrait de saint Paul. (Paris, 1882; chez Bray et Relaux.)

Voici un livre bien fait. On sait que les épîtres de saint Paul sont un trésor de doctrine; elles contiennent, selon la parole même de l'apôtre, les richesses de la sagesse et de la science de Dieu. Mais ce trésor de doctrine, que saint Paul ouvrait avec une telle abondance, selon que les circonstances le demandaient, ne forme pas un traité systématique, et quand on veut coordonner les enseignements de l'apôtre sur certaines vérités dogmatiques, morales ou sociales, on n'y parvient que malaisément. C'est cette coordination, ce groupement des enseignements de saint Paul, que M. l'abbé Riche a voulu faire; le plan qu'il a réalisé donne la doctrine de saint Paul, non pas analysée, non

(1) Cet avocat est M. Ropond, lequel passa pour envoyer des correspondances à la Gazette de Lausanne.

pas abrégée non plus, mais tout entière et présentée suivant l'ordre des divers sujets. On peut, avec lui, lire couramment l'exposé doctrinal de saint Paul, comme on lit tout autre livre, et on a, en outre, l'avantage de posséder, sur chacun des sujets, tous les termes de l'apôtre, présentés avec suite et sans confusion; c'est véritablement la *Somme de saint Paul*. — Voici l'ordre suivi par M. l'abbé Riche: après avoir donné la préface de saint Jérôme sur les *Epîtres*, il classe la doctrine de l'apôtre sous ces quatorze divisions, qui font autant de chapitres: 1. L'autorité divine de saint Paul. — 2. Dieu. — 3. La chute originelle et ses effets. — 4. La Rédemption par Jésus-Christ. — 5. Les fruits de la Rédemption. — 6. La Grâce et la Prédestination. — 7. L'Eucharistie et le sacerdoce. — 8. La Croix dans la vie chrétienne. — 9. Les Vertus surnaturelles. — 10. Les Vertus naturelles. — 11. Les Vertus sociales. — 12. La Femme chrétienne. — 13.

Les Fins dernières. — 14. Recommandations de l'apôtre. — L'auteur donne d'abord le texte latin de saint Paul, qu'il fait suivre d'une traduction française, accompagnée de quelques notes. Une table générale alphabétique termine le volume, dont elle augmente l'utilité.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

PERFECTION DE LA RECLAME. — Reproduisons sous toutes réserves ce spécimen de réclame américaine: L'empereur de Chine s'est décidé, il y a quelque temps, à envoyer aux Etats Unis une ambassade spéciale composée de vingt-deux mandarins et commandée par son illustre parent, le prince Chang. Au moment de l'arrivée des envoyés chinois à Washington, un étranger fort bien

mis s'est présenté à eux comme l'introduit des ambassadeur; comme il parlait couramment le Chinois, il put se dispenser d'interprète et conseilla au prince et à sa suite d'apprendre par cœur deux phrases d'anglais destinées aux réceptions officielles. C'était pour le prince: « Le meilleur thé est celui qui est importé par la Compagnie anglo-franco-américano-chinoise » et pour les membres de la suite: « C'est le seul thé qui ne produit pas de somnolence. » Le M. Mollard de la Maison Blanche assura à l'ambassadeur que traduite en chinois, ces phrases voulaient dire, la première: « Nous vous remercions humblement de l'honneur que vous nous faites, » et la seconde: « Puissez-vous vivre et prospérer pendant d'innombrables années! » Le soir même les envoyés avaient appris leur leçon; le lendemain, ils sont introduits auprès du président Arthur, qui leur fait un petit speech de bienvenue. Après un

profond salut, le prince Chang se tournait vers le chef de l'Etat: « Le meilleur thé, lui dit-il, c'est celui de la Compagnie A. F. G. » Il n'avait pas fini que les membres de sa suite ajoutaient: « C'est le seul qui ne produit pas de somnolence. » On devine l'effet produit.

OH! L'ESPRIT.. — On citait, devant MM. Prud'homme et Piquoiseau, ce vers bien connu de Boileau:

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords.

Une île à toujours des bords! dit alors l'ami Prud'homme d'un ton sentencieux.

Et la preuve, ajoute Piquoiseau d'un air triomphant, c'est qu'on dit continuellement: « Les bords du Nil! »

M. SOUSSERES Rédacteur.

Un jardinier expérimenté cherche une place ou des journées. S'adresser à l'Imprimerie catholique. (212)

LA FÉDÉRATION Compagnie d'assurance sur la vie A LUGERNE

Assurances pour la vie entière. Assurances temporaires. Assurances de survie. Assurances mixtes. Assurances à terme fixe. Rentes viagères. Caisse ecclésiastique. Pour le canton de Fribourg les affaires sont traitées par l'agent cantonal M. Pie Philipona, n° 13, Grand'rue, Fribourg. (84)

FONDEMENTS DU CULTE DE MARIE PAR M. l'abbé GÉRARDIN Missionnaire apostolique Un joli volume in-18. — 2^e édition. Franco 2 fr. Imprimerie catholique suisse

Ouvrage revêtu des approbations de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon et de NN. SS. les Evêques de Verdun, Orléans, Bayeux, Vannes, Genève.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE: CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS d'après la B. Marguerite-Marie; suivie d'un acte de confiance en Dieu du Vénéral Père de la Colombière, ornés de vignettes et encadrés, sur deux couleurs, à 5 cent. pièce, 50 cent. la douzaine, 4 fr. le cent.

MOIS DE MAI CONSACRÉ A LA SAINTE VIERGE

Blanc, (l'abbé). Mois de Marie, prêché à Nancy, in-12. 3 fr. — Hilaire, P. N.-D. de Lourdes et l'Immaculée Conception, in-8 7 fr. — Labetoulle (abbé). La Guirlande Virginal ou Nouveau mois de Marie, avec approbation de S. G. Mgr Duquesnay, évêque de Limoges. 2 fr. — Lasserre, Notre-Dame de Lourdes, in-12 3 fr. 50 Langalerie (Mgr). Mois de Marie, in-32. 1 fr. 25 Lefebvre, Mois de Marie, Mystères, in-18. 2 fr. 50 Lefebvre, Mois de Marie, Vertus, in-18 2 fr. 50 Mermier, Fleurs de Mai, nouveau mois de Marie, gr. in-32. fr. 0 60 Mermier, Petit mois de Marie in-32 Prix fr. 0 30

Mois de Marie (nouveau) à l'usage des écoles, in-18 fr. 0 80 Mois de Marie (Guirlande catholique), in-32 fr. 0 50 Mois de Marie (Petit), par l'auteur des Paillettes d'or fr. 0 10 Paugot, Mois de Marie des âmes pieuses, gr. in-32 fr. 1 — Peyre (l'abbé). Mois de Marie pratique, ou Marie, modèle de la vie chrétienne, avec exemple, 1 vol. fr. 1 50 Rogez (l'abbé). Eve et Marie. — Innocence. — Chute et réparation. — Méditations et lectures pour tous les jours du mois de Marie, in-18 fr. 2 — Trois mois de Marie, Consacré à la sainte vierge, in-32 fr. 0 30 Vie de la sainte Vierge, par Catherine Emmerich, in-12 fr. 2 50

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LE DOCTEUR DES NATIONS OU LA SOMME DE SAINT PAUL Par A. RICHE de la Congrégation des Prêtres de Saint-Sulpice. 1 magnifique volume, in-12 de 458 pages, Prix 4 francs.

DOCTRINE SPIRITUELLE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE Par le R. P. APOLLINAIRE Franciscain. Un volume in-8, édition de luxe, papier de Hollande, caractères elzéviens, illustré de 5 magnifiques gravures. Prix: 5 francs. En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

VER SOLITAIRE Guérison certaine par les GLOBULES TENIAPUR GÈS de SECRETAN, pharmacien, lauréat médaille. Le seul remède infailible employé avec un succès constant dans les HOPITAUX de PARIS. Depot SECRETAN, pharmacien, avenue Friedland, 37, PARIS. Déposit: FRIBOURG, SCHALLER, pharmacien.

BAINS DES NEIGLES Bains à toutes les heures, ventouses, abonnements à prix réduits. (220)

AVIS Lundi, 24 avril, à 1 1/2 heure la société romande des apiculteurs fribourgeois fera donner une conférence à Conset, sur la manière de conduire un rucher. Tous les propriétaires d'abeilles de la localité et des environs y sont invités. (219)

MAGASIN THERAULAZ-CHIFFELLE Un premier coupeur venant d'être attaché au rayon de draperie pour la confection des vêtements sur mesure pour messieurs, il est livré les articles suivants au prix de: Vêtements complets: 60, 70, 80, 90, 103, 110 et 120 francs. Manteaux d'hiver: 50, 60, 75, 90 francs. Vestons: 40, 50, 65 francs. Pardessus d'été: 40, 50, 65, 75 francs. Au comptant escompte 5 0/0 (27) H. 29 F. Jean WEISS.

PETITS EXERCICES DE MÉMOIRE pour l'enfance Par Ars. BLANC, instituteur TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE Prix 50 centimes. Approuvé par la Direction de l'Instruction publique

BOURSE DE GENEVE DU 20 AVRIL

| FONDS D'ETATS | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE | ACTION | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE |
|-------------------------------------|----------|-------|---------|---------|-----------------------------------|----------|-------|---------|-------|
| 3 0/0 Genevois | 81 1/4 | — | 81 | 81 1/2 | Suisse-Occidentale | 151 | — | 151 | 152 |
| 4 1/2 Fédéral 1879 | — | — | — | — | priviligiées | 525 | — | 522 | 525 |
| 4 0/0 1880 | — | — | 101 1/2 | — | Central-Suisse | 528 | — | 530 | 532 |
| 3 0/0 Italien | 90 3/4 | — | — | 90 1/4 | Nord-Est Suisse | 523 | — | 525 | 526 |
| 3 0/0 Valais | 1030 | — | 1025 | 1030 | priviligiées | 555 | — | 540 | 545 |
| OBLIGATIONS | | | | | Union Suisse | 222 | — | 222 | 223 |
| Ouest-Suisse | 462 1/2 | — | 461 | 463 | Saint-Gothard | — | — | — | 160 |
| Suisse-Occidentale 1873-76 | 444 | — | 445 | 444 | Union priviligiées | — | — | 416 | 420 |
| 1876-79 | 360 | — | 359 | 360 | Comptoir d'escompte | — | — | 1210 | 1230 |
| 3 0/0 Jougne à Eclépens | 360 | — | 365 | 370 | Banque du commerce | — | — | — | — |
| Franco-Suisse | 465 | — | 464 | 465 | de Genève | — | — | — | — |
| 3 0/0 Central-Suisse | — | — | — | — | Fédérale | — | — | — | — |
| 4 1/2 0/0 Central-Nord-Est | — | — | — | — | Société suisse des chemins de fer | 710 | — | 705 | 710 |
| 3 0/0 Jura-Berno | — | — | — | — | Banque des chemins de fer | 6975 | — | 6960 | 6980 |
| 3 0/0 Jura-anciens | 284 | — | 282 | 284 | de Paris et Pays-Bas | — | — | 1225 | 1235 |
| Lombardes anciennes | 281 | — | 280 3/4 | 281 1/2 | Crédit Lyonnais | — | — | — | 795 |
| nouvelles | 281 | — | 278 | 284 | Association financière genevoise | — | — | — | 895 |
| Autrichiennes nouvelles | 287 1/2 | — | 287 | 288 | Omnium genevois | — | — | — | 760 |
| Méridionales | 430 | — | 429 | 430 | Basler Bankverein | — | — | — | 805 |
| Bonds méridionaux | — | — | — | — | Industrie genevoise du gaz | — | — | — | 810 |
| Bonds Espagne | — | — | — | — | belge du gaz | — | — | — | — |
| Crédit foncier russe 5 0/0 | — | — | — | — | Gaz de Genève | 605 | — | 605 | 610 |
| Société générale des chemins de fer | — | — | — | — | Marseille | 85 | — | 85 | 87 |
| | | | | | Appareillage Gaz et Eau | — | — | — | — |
| | | | | | Tabacs italiens | — | — | — | — |

BOURSE DE PARIS

| 19 Avril | AU COMPTANT | 20 Avril |
|----------|-------------------|----------|
| 101 81 | Consolidés | 101 81 |
| 84 02 | 3 0/0 Français | 84 02 |
| 118 30 | 5 0/0 id. | 118 30 |
| — | Or, à New-York | — |
| 129 50 | Argent à Londres | 129 50 |
| | A TERME | |
| 84 02 | 3 0/0 Français | 84 02 |
| 118 30 | 5 0/0 id. | 118 30 |
| 91 20 | 5 0/0 Italien | 91 20 |
| 101 81 | 3 0/0 Anglais | 101 81 |
| 18 27 | 5 0/0 Turc | 18 27 |
| — | 5 0/0 Russe 1877 | — |
| — | 4 0/0 Autrichien | — |
| 1230 | Banque de Paris | 1230 |
| 770 | Crédit Lyonnais | 760 |
| 575 | Mobilier français | 575 |
| 1655 | Crédit foncier | 1652 |
| 577 50 | Mobilier Espagnol | 530 |
| 835 | Autrichiens | 840 |
| 1535 | Gaz Parisien | 1540 |
| 2625 | Suez | 2615 |